

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0181**

commune (s) : Meyzieu

objet : Déclassement du domaine public de voirie communautaire de terrains situés avenue Hector Berlioz et avenue des Plantées

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0181**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Déclassement du domaine public de voirie communautaire de terrains situés avenue Hector Berlioz et avenue des Plantées**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de la politique de la ville, les partenaires publics ont contribué à la recomposition de la copropriété Les Plantées à Meyzieu classée en zone urbaine sensible catégorie 1.

Sa scission en 11 nouvelles copropriétés a permis de sortir cet ensemble de la politique de la ville et de prévoir son classement en catégorie 2 dans les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

A l'issue de cette scission, il est apparu que demeuraient dans le domaine public de voirie, l'avenue Hector Berlioz et l'avenue des Plantées, des espaces déjà privatisés et des surlargeurs de voirie non utilisées, pour lesquels la Communauté urbaine envisage de procéder aux régularisations foncières nécessaires.

Toutefois ces régularisations interviendront ultérieurement, dans le cadre des régularisations foncières en cours sur l'ensemble du quartier des Plantées.

Néanmoins, il convient de procéder d'ores et déjà au déclassement de ces espaces tels que définis en vert et en jaune dans le plan annexé au dossier.

Les services communautaires ont émis un avis favorable à ce projet de déclassement qui permettra de redéfinir précisément les limites du domaine public de voirie.

Par ailleurs, les propriétaires des futurs espaces ont connaissance des servitudes existant sur ces terrains et les acceptent ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce, après désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie communautaire, des parcelles situées avenue Hector Berlioz et avenue des Plantées à Meyzieu, identifiées provisoirement par les numéros 172, 199, 135, 64, 136, 137, 138 et par les lettres (a), (b), (c) et (d).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.